

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 17 JUILLET 2024 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2024-07-17 217.		Groupe N°2133	SAINT JEAN BREVELAY Rue de Rennes
-----------------------------------	--	---------------	--------------------------------------

La date prévisionnelle de mise en location de l'opération est en février 2025. L'opération contient 4 logements. Il est donc proposé de fixer les valeurs locatives, conformément à la Loi du 22 juin 1982 et la circulaire ministérielle relative à la fixation des loyers maximums au m² de surface utile, ainsi qu'en référence aux règles d'actualisation des loyers plafonds des conventions déjà signées (article L 351-2 du Code de la Construction et de l'Habitation).

L'opération étant située en zone III, le loyer initial maximum conventionné notifié sur la décision d'agrément en 2022, pour un ensemble collectif, et des pavillons est de :

- 5.99 € pour le financement PLUS,
- 5.48 € pour le financement PLAI,

Après actualisation des indices de revalorisation des loyers depuis 2022 (3,60 % en 2023 et 3.5% en 2024), le loyer maximum notifié sur la convention est à compter du 1^{er} janvier 2024 de :

- 6.42 € pour le financement PLUS,
- 5.88 € pour le financement PLAI,

A ces loyers, s'ajoutent les loyers des annexes aux logements valorisés :

- le loyer mensuel d'un jardin : 15.64 €

La surface utile totale des logements est de **300.45 m²**, soit un produit de loyers annuels de **25 715.39 €**. Les loyers par logements sont détaillés ci-dessous. L'APL à laquelle chaque locataire pourra prétendre en fonction de ses revenus et de la composition de sa famille viendra en déduction du loyer.

Les charges locatives détaillées ci-après d'ajoutent aux loyers des logements et de leurs annexes :

- Entretien chaudière gaz,
- Entretien VMC,
- DAAF,
- Entretien Robinetterie.

Type	finant	Surface Habitable	Surface Utile	Loyers maxi conventionnés	Charges	Jardins	TOTAL	Etage	Numéro lot	Collectifs/ Individuels
T3	PLUS	67,60	70,25	451,01 €	14,15 €	15,64 €	480,80 €	RDC	1	Individuel
T4	PLUS	81,60	83,10	533,50 €	14,15 €	15,64 €	549,14 €	RDC	2	Individuel
T4	PLUS	77,60	80,10	514,24 €	14,15 €	15,64 €	544,03 €	RDC	3	Individuel
T3	PLAI	65,50	67,00	393,96 €	14,15 €	15,64 €	409,60 €	RDC	4	Individuel
		292,30	300,45	1 892,71	56,60	46,92	1 983,57			

Fait à Vannes, le 17 juillet 2024

Par délégation du Directeur Général,
Le Secrétaire Général



Sébastien BANON